



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 12 septembre 2014

Présidence du Grand Conseil

GRAND CONSEIL			
Expédié le:	12.9.2014	Session GC:	18-19.9.2014
Président	X	Députés (100)	
Correspondance CC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:			
Objet:	M 2215		
Copie à:			

Me Vincent SPIRA
Avocat
Rue Versonnex 7
1207 Genève

Maître,

Nous faisons suite à votre courrier du 28 août 2014.

Contrairement à ce que vous indiquez, le Grand Conseil n'a pris aucune décision en relation avec la motion 2215.

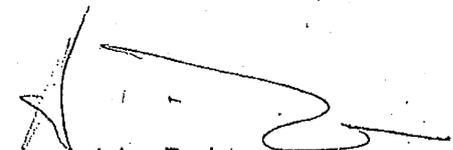
Le Grand Conseil a voté cette motion sur la base de son appréciation politique. Il s'agit d'un acte à caractère politique propre au parlement.

Nous ne pouvons donc donner suite à votre demande en l'absence de toute décision.

Au surplus, le Bureau du Grand Conseil est désormais chargé de mettre en œuvre cette motion.

Nous vous prions de croire, Maître, à l'assurance de notre considération distinguée.


Maria Anna Hutter
Sautier du Grand Conseil


Antoine Droin
Président du Grand Conseil

Pour information : les objets votés par le Grand Conseil sont disponibles sur le site Internet du Grand Conseil depuis le moteur de recherche de la page d'accueil (après avoir tapé le numéro de l'objet : apparaissent comme occurrence la proposition d'origine (M) et la version votée (MV))